

SARL MANSARD
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 quater rue de la Forêt
27120 BONCOURT
RCS EVREUX 501 122 964

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre,

Le trente décembre,

A 10 heures,

Les associés de la Société SARL MANSARD, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 100 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Est présent :

- Monsieur Arnaud MANSARD, titulaire de 99 parts sociales en pleine propriété,

Est absent :

- Monsieur Guy FIORILLO, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Les associés présents ou représentés possèdent 99 parts.

Plus des trois quarts des parts sociales est ainsi comptabilisée, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud MANSARD, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

As

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Augmentation du capital social d'une somme de 90 000 euros par incorporation de réserves et élévation du nominal des parts existantes,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 10 000 euros, divisé en 100 parts de 100 euros chacune, entièrement libérées, d'une somme de 90 000 euros pour le porter à 100 000 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée à due concurrence sur la réserve intitulée "Autres Réserves", figurant pour une somme de 213 295,14 euros.

AS

Cette augmentation de capital est réalisée par voie d'élévation du montant nominal de chacune des 100 parts existantes, lequel est porté de 100 euros à 1 000 euros.

L'Assemblée Générale constate en conséquence que l'augmentation de capital est régulièrement et définitivement réalisée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2024, le capital social a été augmenté d'une somme de 90 000 euros par incorporation de réserves."

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à cent mille euros (100 000 euros) et divisé en 100 parts sociales de 1 000 euros chacune."

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ASL

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et associé

Arnaud MANSARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Arnaud Mansard', with a stylized, cursive script.